

129ème ASSEMBLEE DE L'UNION INTERPARLEMENTAIRE ET REUNIONS CONNEXES

Genève, 7-9.10.2013

<u>Commission des Affaires de l'ONU</u> Point 2 UNC/2013/2-R.1 3 septembre 2013

GROUPE CONSULTATIF DE LA COMMISSION UIP DES AFFAIRES DES NATIONS UNIES

INTERACTION ENTRE LES PARLEMENTS NATIONAUX ET LES EQUIPES DE PAYS DE L'ONU

Mission du Groupe consultatif de la Commission UIP des Affaires des Nations Unies Côte d'Ivoire, 17-19 juin 2013

Dans le cadre de son mandat portant sur l'examen des opérations de l'ONU au niveau national, le Groupe consultatif de la Commission UIP des Affaires des Nations Unies a effectué une mission en Côte d'Ivoire du 17 au 19 juin 2013. Cette mission était organisée en coopération étroite avec la Présidence de l'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire, l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) et le Département des opérations de maintien de la paix et le Département des Affaires politiques de l'ONU.

Cette initiative remonte à l'Audition parlementaire de 2012 au Nations Unies, consacrée aux Approches parlementaires de la prévention des conflits, de la réconciliation et de la consolidation de la paix (http://www.ipu.org/splz-f/unga12.htm). Le Groupe consultatif de l'UIP avait, alors, lancé l'idée d'une mission pour examiner, sur le terrain, l'interaction entre les équipes de pays de l'ONU et les parlements nationaux au service de la construction de la paix et de la réconciliation nationale. La Côte d'Ivoire a été choisie car les Nations Unies y contribuent activement à l'instauration de la paix et d'une stabilité durable, et l'UIP est en train d'y définir un projet d'appui au Parlement.

Conformément à son mandat, la mission devait principalement faire suite à l'Audition parlementaire de 2012 en améliorant l'interaction entre l'UNOCI, les équipes de pays de l'ONU et le Parlement national afin de consolider la paix. A la lumière des missions précédentes effectuées par le Groupe consultatif depuis 2008, la mission en Côte d'Ivoire serait chargée de déterminer dans quelle mesure les Nations Unies associent le Parlement à leur action dans les pays et, plus particulièrement, la contribution du Parlement à l'instauration d'une paix durable.

La délégation de l'UIP, conduite par le Président de la Commission, M. Mélégué Traoré (Burkina Faso), était constituée des membres du Groupe consultatif suivants : Mme Katri Komi (Finlande), M. José Carlos Mahía (Uruguay), M. Abdeslam Bouchouareb (Algérie) et M. Alhassan Ado Garba (Nigéria), ainsi que des membres suivants du personnel de l'UIP : Mme Anda Filip et Mme Laurence Marzal, et de la Conseillère parlementaire uruguayenne, Mme Carina Galvalisi. Les experts parlementaires de haut niveau, M. Moise Ebondje Mve (Cameroun) et M. Robert Myttenaere (Belgique), présents à Abidjan pour un audit de deux semaines sur l'administration parlementaire, effectué par l'UIP au titre de l'aide à l'Assemblée nationale, ont également participé à plusieurs entretiens de la délégation.

Tout au long de la mission, la délégation de l'UIP était accompagnée de quatre membres éminents de l'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire, qui ont beaucoup contribué au succès de l'entreprise: Mme Emilienne Bobi Assa (Présidente de la Commission des relations extérieures), M. Augustin A. Thiam (Président du Groupe interparlementaire national) et MM. Jean-Albert Agbre et K. Gnangbo (membres du Groupe interparlementaire national).

Pour préparer la mission, le Groupe consultatif s'est fondé sur le rapport spécial du Secrétaire général de l'ONU sur les opérations de l'ONU en Côte d'Ivoire (S/2013/197 du 28 mars 2013) http://www.un.org/Docs/journal/asp/ws.asp?m=S/2013/197. Ce document donne un aperçu de la situation politique, humanitaire et de la sécurité en Côte d'Ivoire, pays qui sort d'une dizaine d'années de crise politique et des violences post-électorales de la fin 2011.

La délégation de l'UIP a été reçue par M. Guillaume Soro, Président du Parlement, et a eu des entretiens avec les membres du Bureau de l'Assemblée nationale, ainsi qu'une réunion avec les membres de la Commission des affaires générales et institutionnelles, et de la Commission des affaires étrangères. Au niveau gouvernemental, la délégation a tenu une réunion avec M. Daniel Kablan Duncan, Premier Ministre, avec le Ministre du plan et du développement, le Ministre de la défense et le Secrétaire général du Ministère des affaires étrangères.

Par ailleurs, la délégation de l'UIP a tenu des réunions avec la Commission Dialogue, Vérité et Réconciliation (CDVR) et les représentants des organisations de la société civile en Côte d'Ivoire. Elle a visité une opération soutenue par l'ONU sur le terrain : le Centre de désarmement, de démobilisation et de réinsertion d'Anyama, questions essentielles pour l'instauration d'une paix durable dans le pays. Enfin, et c'est très important, la délégation a tenu une réunion avec le Représentant spécial en exercice du Secrétaire général de l'ONU, M. Arnauld Akodjenou, ainsi qu'avec l'équipe de pays de l'ONU en Côte d'Ivoire.

Progrès et difficultés

Malgré l'ampleur de la tâche, le Gouvernement constitué en 2011 par le Président Ouattara, a montré sa volonté de prendre à bras le corps les questions de sécurité et de reprise économique tout en lançant des processus délicats : désarmement, démobilisation et réinsertion; réforme du secteur de la sécurité; dialogue, vérité et réconciliation.

Quant à l'Assemblée nationale, récemment élue après dix ans de paralysie politique due à la guerre, même si elle n'inclut pas encore toutes les tendances politiques (les élections de décembre 2011 ayant été boycottées par le principal parti d'opposition), elle se veut plus efficace et entend légiférer sur les principaux problèmes du pays afin de servir la stabilisation et la réconciliation nationale.

Les discussions ont montré les difficultés auxquelles se heurte le pays au sortir de la crise de 2011, mais aussi les progrès accomplis. En effet, on estime à un million de personnes le nombre des réfugiés et des déplacés internes, mais tout n'est pas sombre puisque la grande majorité des Ivoiriens qui avaient quitté le pays sont déjà rentrés chez eux. Les richesses naturelles de la Côte d'Ivoire, ainsi que les investissements étrangers de ces dernières années et une nouvelle approche de la gouvernance ont permis une remarquable reprise économique : 9 pour cent de croissance en 2012 et le PIB devrait augmenter de plus de 10 pour cent en 2013 et 2014.

La Côte d'Ivoire, premier exportateur de cacao, de café et de noix de cajou non transformées, exportateur net de pétrole et disposant d'un important secteur manufacturier, est la principale économie de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA). Pour

preuve de son influence, la Banque africaine de développement, transférée à Tunis pendant la crise, reprend ses quartiers à Abidjan. Qui plus est, le pays joue un rôle politique de premier plan dans la sous-région. Depuis qu'elle exerce la présidence de la Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la Côte d'Ivoire mobilise les responsables et les ressources de la région pour régler les problèmes communs et, notamment, pour formuler une position commune sur la crise malienne. Comme on l'a rappelé à maintes reprises, les évolutions en Côte d'Ivoire et les évènements qui y surviennent ont un retentissement sur l'ensemble de la sous-région.

Conformément à sa stratégie nationale de développement pour 2012-2015, la Côte d'Ivoire entend s'affirmer comme un pays émergent à l'horizon 2020 avec, comme priorités, les infrastructures, l'agriculture et l'énergie. Le recensement national de novembre 2014 sera une entreprise majeure et déterminante pour la planification du prochain cycle de développement. A chaque étape, la Côte d'Ivoire pourra compter sur son potentiel de ressources naturelles et humaines. Les Ivoiriens expérimentés qui travaillent actuellement à l'étranger et autres professionnels qualifiés commencent à revenir au pays pour apporter leur pierre à l'édifice.

L'Assemblée nationale, sous la direction de son président, M. Soro, a accéléré la ratification des textes internationaux majeurs, notamment les traités sur les droits de l'homme. Elle a également adopté des lois importantes, comme la loi sur le mariage civil qui donne aux deux conjoints des droits égaux. Plus de 25 textes ont été adoptés en moins d'un an, même s'il n'a pas toujours été possible d'examiner en profondeur les projets de loi présentés par l'Exécutif, principalement faute d'avoir les infrastructures nécessaires et le personnel suffisant.

D'énormes difficultés subsistent cependant : pauvreté galopante (estimée à 50 pour cent), chômage élevé (estimé à 5 millions sur une population totale de 21 millions), corruption et violences faites aux femmes. Le pays a donc des atouts incontestables, mais des années de crise politique et militaire et de mauvaise gouvernance ont transformé ce qui devait être un modèle pour l'Afrique en un Etat fragile, luttant pour sa stabilité et sa prospérité.

Comme le rappelle le rapport du Secrétaire général de l'ONU, évoqué ci-dessus, la Côte d'Ivoire peut se prévaloir d'avancées globales mais la paix et la sécurité y restent fragiles, menacées qu'elles sont sur divers fronts : divisions politiques tenaces et profondes, action des affidés de l'ancien régime qui cherchent à déstabiliser le Gouvernement; présence signalée de mercenaires, d'anciens combattants et autres éléments armés le long de la frontière avec le Libéria; circulation incontrôlée d'armes; lenteur de la réconciliation et de la réforme du secteur de la sécurité; progrès discontinus du désarmement de la mobilisation et de la réinsertion; divisions et méfiances au sein des agences de sécurité et entre elles; violations des droits de l'homme par des agences de sécurité officielles et officieuses et impunité; formation et équipement insuffisants des forces de l'ordre; insuffisance du contrôle des forces armées; difficile intégration nationale, activités criminelles, et violences entre les communautés et, bien sûr, pauvreté et chômage galopants.

L'échéance la plus décisive pour la paix et le développement en Côte d'Ivoire sera, sans doute, celle des élections générales de 2015. D'où l'importance, pour beaucoup d'interlocuteurs, de la réforme électorale : il faut que ce scrutin soit équitable, transparent ouvert à tous. Les experts recommandent que cette réforme commence par la mise à jour des listes d'électeurs; l'examen de la composition de la Commission électorale indépendante (CEI), ainsi qu'un découpage transparent des circonscriptions électorales en vue des législatives. Certains rappellent que le rôle des médias, dont beaucoup sont affiliés aux partis politiques, devra lui aussi être revu, afin de garantir une plus grande objectivité.

Dialogue, vérité et réconciliation

La délégation se félicite de ses entretiens avec les membres de la <u>Commission Dialogue</u>, <u>Vérité et Réconciliation</u>. Etablie en septembre 2011 sur décision du Président, cette instance est dirigée par l'ancien Premier Ministre, Charles Konan Banny. Elle compte 11 membres : chefs religieux, représentants régionaux et un footballeur, Didier Drogba qui représente les Ivoiriens de l'étranger. Après une "Cérémonie de purification" en mars 2012, la Commission s'est subdivisée en sous-commissions afin d'examiner les causes profondes du conflit et de tenir des consultations sur sept thèmes : droits fonciers; citoyenneté, communication; égalité entre hommes et femmes; sécurité et justice; éducation; jeunesse et pauvreté. La Commission devrait soumettre au Président, avant l'expiration de son mandat de deux ans en septembre, un rapport sur ses conclusions.

Qu'en sera-t-il après l'expiration de ce mandat? Une chose est sûre pour la délégation : il faudra du temps pour organiser un débat ouvert à tous sur ce rapport. D'autant qu'on est en train de mettre en place 37 commissions locales largement représentatives (10 membres dans chaque commission dont trois femmes, un chef coutumier, deux chefs religieux, un jeune et un représentant de la société civile). Des auditions publiques permettront des échanges soutenus entre les commissions locales et les parlementaires. Il faudra bien évidemment des contacts étroits et réguliers entre l'Assemblée nationale et la Commission, sachant que le Parlement devra légiférer sur les résultats obtenus par cette dernière.

Désarmement, démobilisation et réinsertion (DDR)

La délégation de l'UIP, accompagnée de parlementaires ivoiriens, a visité un centre de DDR en proche banlieue de la capitale Abidjan. Ce centre, dirigé par le Commandement suprême des armées et l'ONUCI s'est occupé de plus de 7 000 anciens combattants (sur 64 000 selon les estimations) depuis son ouverture en octobre 2012. L'ensemble des anciens combattants devrait en bénéficier en un peu plus de deux ans, le but étant de leur redonner confiance en eux-mêmes et de les réinsérer. Le programme comprend plusieurs étapes : inciter les anciens combattants à rejoindre le Centre et à déposer les armes; les inscrire sur une base de données centrale; leur délivrer une carte d'identité; les soumettre à un examen médical (dont un dépistage volontaire du VIH/sida) et à un traitement si nécessaire, et leur donner aide financière et une formation pour leur permettre de trouver un emploi.

Il ressort également des entretiens avec le Ministre de la défense que, lorsque leur éducation et formation antérieures le permettent, beaucoup d'anciens combattants sont réinsérés dans l'armée ou la fonction publique, essentiellement comme gardiens de prison, gardes forestiers ou garde-frontières. Pour accélérer les choses, le Gouvernement, avec l'aide des Nations Unies, est en train de définir une stratégie globale. Il faudra une injection régulière de ressources pour garantir le succès de ce programme. Il faudra aussi, et c'est très important, gérer les attentes des citoyens en rappelant régulièrement que tous les anciens combattants ne réintégreront pas l'armée et ne trouveront pas forcément un emploi.

Une remarque générale s'impose : avec près de 150 000 fonctionnaires en Côte d'Ivoire, la réforme de l'Administration et la construction des capacités nécessaires (notamment au Parlement), ne sera pas aisée. D'ailleurs, le Gouvernement et le Parlement préparent un audit de leurs effectifs en vue de définir des politiques plus efficaces et ouvertes à tous.

La délégation a pu discuter, au Centre, avec d'anciens combattants. Ces derniers, hommes et femmes, étaient pour la plupart très jeunes. Ils disent avoir pris les armes pour diverses raisons pendant la crise : loyautés politiques, pour se défendre ou venger la mort d'un ami ou d'un proche, le chômage. Tous sont impatients de trouver du travail et de se réinsérer.

En réponse aux bruits selon lesquels le programme profiterait surtout aux anciens combattants affiliés au Gouvernement actuel, les responsables du Ministère de la défense et du Centre de DDR affirment qu'aucune distinction n'est faite entre les deux camps et que nul ne demande ni n'enregistre les sympathies politiques antérieures des intéressés avant de les accueillir.

L'impression générale est que le travail accompli par ce centre mériterait d'être mieux connu du public et, en tout cas, des parlementaires ivoiriens, relais essentiels entre les politiques définies au niveau central et les réalités sur le terrain. Pour que les parlementaires contribuent à la réconciliation et à la cohésion sociale, il faut que le Gouvernement et les partenaires internationaux, notamment les Nations Unies, transmettent plus efficacement les informations nécessaires au Parlement; qu'ils discutent avec les parlementaires et les consultent sur des questions d'une telle importance. Le contrôle démocratique des forces de sécurité en Côte d'Ivoire s'en trouverait renforcé.

Egalité entre hommes et femmes et violences faites aux femmes

Comme dans toutes les missions du Groupe consultatif, la délégation a essayé de se faire une idée précise de la situation des femmes en Côte d'Ivoire. Des rapports inquiétants laissent entendre que les violences faites aux femmes sont courantes, même si l'incidence des violences sexuelles est en baisse notable depuis la fin de la crise post-électorale.

Selon les Nations Unies, des sentences bénignes et la non-qualification des agressions sexuelles en crimes, entre autres, montrent à quel point il est difficile de lutter contre les violences sexuelles. Insuffisance des cadres juridiques, justice inaccessible (essentiellement en raison du coût prohibitif des certificats médicaux nécessaires aux audiences des tribunaux), peur de la stigmatisation, les raisons ne manquent pas qui dissuadent les victimes de porter plainte. On le voit, la tâche est immense.

Au Parlement, avec l'aide de l'UIP, des actions sont en cours pour créer un groupe interpartis de femmes parlementaires. L'UIP a organisé un premier séminaire de formation en Côte d'Ivoire, début avril 2013, à l'intention des femmes parlementaires récemment élues (les femmes représentent 10,44 pour cent du nombre total des parlementaires), exposant les difficultés et les solutions possibles pour améliorer la situation des femmes.

Certes, il y a eu des progrès ces dernières années, notamment l'adoption d'un plan d'action national en faveur des femmes, mais les femmes parlementaires estiment qu'il faudra de nouvelles réformes législatives, en particulier pour faciliter la participation des femmes à la politique et à la lutte contre les violences sexistes. Aussi elles ont adopté leur propre plan d'action, avec les objectifs suivants : participation des femmes à la vie publique; éducation fondée sur l'égalité; sensibilisation des femmes à leurs droits; mise en place d'une stratégie nationale pour l'égalité; participation des femmes à la réconciliation nationale et lutte contre les violences faites aux femmes, aux filles et aux enfants.

En outre, un quota est envisagé (comme mesure volontariste temporaire) pour faciliter la participation des femmes à la politique. Cette mesure a fait ses preuves dans plusieurs autres pays africains, dont certains sont des pays voisins, mais il faudra beaucoup de sensibilisation à cette fin en Côte d'Ivoire où la politique est traditionnellement dominée par les hommes. Globalement, rien n'empêche de renforcer la coopération entre l'Equipe de pays de l'ONU et l'UIP pour soutenir l'égalité hommes-femmes et permettre aux femmes d'accéder aux responsabilités dans ce pays.

Rôle des Nations Unies

Les Nations Unies ont incontestablement joué un rôle majeur dans l'histoire récente de la Côte d'Ivoire. Agissant au titre du Chapitre VII de la Charte de l'ONU, le Conseil de sécurité, par sa résolution 1528 (2004), a institué l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI). Cette opération de maintien de la paix a pour mandat de faciliter la mise en œuvre de l'accord de paix signé par les parties ivoiriennes en janvier 2003. Suite aux élections présidentielles de 2010 et à la crise politique qui a éclaté en Côte d'Ivoire, l'ONUCI est restée sur place pour protéger les civils et soutenir le Gouvernement ivoirien dans son action de réconciliation, désarmement, de démobilisation et de réinsertion des anciens combattants. Etant donné la situation sur le plan de la sécurité et les capacités encore limitées des institutions ivoiriennes, l'ONU dispose aujourd'hui de quelque 9 000 militaires et policiers sur le terrain.

Outre la protection des civils, les priorités de l'Opération de l'ONU pour l'après-2011 sont les suivantes : réforme des secteurs les plus importants (notamment le système électoral, le judiciaire et le secteur de la sécurité), dialogue politique, mise en place d'une plateforme pour le développement économique et social privilégiant la transparence, la lutte contre la corruption et l'exclusion. Tous savent qu'il faut absolument renforcer le contrôle démocratique dans tous ces domaines, d'où le rôle central du Parlement.

Le Plan cadre actuel des Nations Unies pour l'aide au développement en Côte d'Ivoire (2009-2013), élaboré en coopération étroite avec les autorités nationales, porte essentiellement sur : 1) la gouvernance politique, économique et en matière de sécurité; 2) les revenus pour les pauvres et les précaires; 3) la protection sociale et les services sociaux. Les interventions y afférentes de l'ONU visent à améliorer les compétences institutionnelles, identifier des ressources pour la sécurité alimentaire et celle de l'environnement et fournir des services pour les pauvres et les précaires. Dans le cadre de son action intégrée, l'Equipe de pays de l'ONU – qui regroupe 10 programmes, agences et fonds de l'ONU¹ – propose de collaborer étroitement avec l'Assemblée nationale en vue d'intégrer la prévention dans l'action de l'Assemblée sur toutes ces questions.

Reste que les Nations Unies interviennent dans un environnement complexe. Les responsables, qu'ils soient au Gouvernement ou au Parlement, savent gré aux Nations Unies d'avoir certifié les résultats de l'élection présidentielle de 2011 (une première en Afrique), accélérant ainsi la transition vers un nouveau régime. Le revers de la médaille, cependant, est que les sympathisants de l'ancien régime nourrissent un certain scepticisme, voire de la suspicion à l'endroit de l'ONU, remettant en cause sa neutralité et son impartialité. Là réside une des principales difficultés dans la préparation d'élections libres, régulières et sans exclusion pour 2015.

L'autre question politique hautement sensible devant être réglée, notamment par le Parlement, est celle de la <u>nationalité</u>. Pendant des dizaines d'années, la Côte d'Ivoire a attiré des millions de personnes des pays voisins : Burkina Faso, Ghana, Guinée, Libéria et Mali (près de 5 millions des seuls Burkina Faso et Mali, selon les estimations). En fait, le droit de la nationalité et celui de la propriété étaient les principales causes du conflit il y a un peu plus de dix ans. Le règlement de cette question sera déterminant pour la transition et la paix dans le pays².

_

OIM, HCDH, ONUSIDA, PNUD, PNUE, UNESCO, FNUAP, HCR, ONUDC et ONU Femmes

² Les lois sur la nationalité et sur le foncier rural ont été adoptées en session extraordinaire le 23 août 2013.

<u>L'embargo de l'ONU sur les armes</u> en Côte d'Ivoire est sans cesse revenu dans les discussions durant la mission. Les responsables du Gouvernement, comme ceux du Parlement, considèrent apparemment que cette mesure est injuste et qu'elle va même à l'encontre du but recherché. Selon eux, elle nuit à la souveraineté du pays et l'empêche d'assurer correctement sa sécurité. Mais il est également évident que le Parlement n'a pas eu de discussion approfondie avec l'Equipe de pays de l'ONU sur les tenants et aboutissants de la résolution du Conseil de sécurité de l'ONU autorisant l'embargo.

Comme cela a été expliqué lors de la réunion avec le Représentant spécial en exercice du Secrétaire général de l'ONU, la résolution – initialement adoptée en 2004 en réponse aux violations fréquentes de l'accord de cessez-le-feu et à la dégradation de la situation humanitaire, puis renouvelée une fois par an (dernièrement en avril 2013) – permet, en fait, des fournitures d'armes et autres matériels aux forces de sécurité ivoiriennes lorsque ces fournitures sont destinées à la protection des civils ou à la réforme des secteurs de la défense et de la sécurité nationales. La prolongation de l'embargo est justifiée par le trafic d'armes qui persiste en Côte d'Ivoire et qui constitue une préoccupation majeure selon le Conseil de sécurité.

L'Assemblée nationale et son interaction avec les Nations Unies et les autres partenaires

Les parlementaires avec lesquels nous avons discuté, pour la plupart récemment élus, commencent à modifier leur perception du rôle et des responsabilités du Parlement et des législateurs.

La Côte d'Ivoire est dotée d'un régime présidentiel avec une longue tradition de concentration du pouvoir entre les mains du chef de l'Etat. En conséquence, le Parlement n'a pas toujours une marge suffisante pour s'exprimer pleinement comme acteur politique à part entière. Ainsi, le Parlement, soucieux d'accélérer les décisions et le retour à la normale après la crise, a récemment adopté une loi d'habilitation permettant au Président de la République de prendre des décisions par ordonnance sur de nombreuses questions budgétaires et économiques, pour l'exercice 2013. Même si la loi d'habilitation est prévue par la Constitution ivoirienne, le recours répété à cette mesure, quels qu'en soient les avantages à court terme, affaiblit à long terme les prérogatives constitutionnelles du Parlement et son droit de regard sur la gestion de l'Exécutif.

Les parlementaires sont parfaitement conscients de leur devoir d'œuvrer, aux niveaux national et local, en faveur de la réconciliation nationale et de la cohésion sociale. Ils se considèrent comme des médiateurs, aidant les citoyens et les collectivités à surmonter les divisions et les méfiances, et à cicatriser les blessures du passé. A cet égard, le Parlement ne peut que gagner à collaborer avec d'autres partenaires nationaux et internationaux.

Comme souvent dans les missions précédentes du Groupe consultatif, la relation entre le Parlement et l'Equipe de pays de l'ONU n'était pas très claire. Des engagements internationaux majeurs, tels que les Objectifs du Millénaire pour le développement, n'ont pas fait l'objet d'un débat approfondi au Parlement. Aussi la mobilisation du pays laisse-t-elle à désirer et le Parlement ne se préoccupe pas trop du suivi et de la mise en œuvre. Cela s'explique d'une part par le fait que le Parlement est récent et a d'autres priorités immédiates et, d'autre part, par l'idée tenace dans beaucoup de parlements de cette région selon laquelle les relations extérieures (et donc le travail des Nations Unies) sont une prérogative exclusive du Gouvernement.

Suite aux entretiens entre le Président du Parlement et le Représentant spécial de l'ONU, un accord-cadre de coopération entre l'ONU et l'Assemblée nationale a été conclu au début de l'année. Mais ce document reste d'une portée générale et il faudra le compléter par des propositions de projet, des ressources et des modalités de mise en œuvre.

Encore une fois, il y a un hiatus entre la volonté du système des Nations Unies de coopérer avec le Parlement, les besoins réels de l'Assemblée nationale et les actions entreprises par les autres organisations et partenaires du développement. Néanmoins, des discussions et des consultations directes ont permis de préciser les possibilités d'action commune.

Ainsi, un audit de l'organisation de l'Assemblée nationale, effectué par l'UIP et un groupe d'experts parlementaires sur demande du Parlement, a dégagé un certain nombre de domaines prioritaires nécessitant une assistance : procédures parlementaires internes (règles de procédure et règlement du personnel); circulation de l'information; gestion des ressources humaines; processus législatifs et budgétaires; communication institutionnelle et formation (pour les parlementaires et le personnel). L'UIP a, par ailleurs, lancé des programmes visant à renforcer les capacités du Parlement de Côte d'Ivoire en matière de réconciliation, de promotion et de protection des droits de l'homme et d'égalité entre hommes et femmes.

La mise en commun des avantages comparatifs de l'UIP, avec son accès direct aux parlements du monde entier et son expérience dans ce domaine, et ceux des Nations Unies a permis d'offrir un soutien appréciable à l'Assemblée nationale en vue de lancer une réforme productive et effective. Il a été convenu d'étudier la possibilité d'un protocole d'accord entre l'UIP et le PNUD-Abidjan, s'inspirant de l'expérience menée dans d'autres pays, notamment en République démocratique du Congo.

En outre, pour ce qui est des modalités de fonctionnement et d'action du nouveau Parlement, il reste à mettre en place des mécanismes permettant des consultations et des échanges réguliers avec les organisations de la société civile.

Comme le montrent les discussions de la délégation de l'UIP avec les ONG locales, il existe en Côte d'Ivoire une société civile très active et diverse et qui ne demande pas mieux que de travailler avec le Parlement national. Spécialisées dans des domaines aussi variés que la réforme électorale, la prévention des conflits, la justice de transition, l'égalité entre hommes et femmes, la déforestation ou encore les droits de l'homme, beaucoup d'ONG ont l'expérience et la connaissance des réalités sur le terrain et peuvent donc apporter une aide précieuse aux parlementaires dans l'exercice de leur mandat.

Certains représentants d'ONG trouvent que le Parlement n'est pas toujours facile d'accès et qu'il leur est plus aisé de rencontrer les chefs de l'opposition en dehors du Parlement que les parlementaires eux-mêmes. Mais ils rappellent que le système de fonctionnement des Commissions du Parlement autorise l'audition d'experts (comme, par exemple, devant la Commission des affaires générales et institutionnelles) et que ce mécanisme pourrait être utilisé plus régulièrement.

Conclusions et recommandations

Au bout de trois jours de réunions à Abidjan et dans les environs, la délégation de l'UIP s'est rendu compte de l'ampleur de la tâche qui attend la Côte d'Ivoire, mais également que ce pays, avec ses ressources humaines et naturelles, peut rompre le cycle de la violence et construire un avenir pacifique et prospère pour ses citoyens. Le Parlement, clé de voûte de cette mutation vers la démocratie et le développement durable, est appelé à jouer un rôle majeur dans ce processus.

La délégation de l'UIP et les législateurs ivoiriens qui l'ont accompagnée tout au long de sa mission sont arrivés aux conclusions et recommandations suivantes :

- faire en sorte que les parlementaires accèdent aux informations nécessaires à leur travail, sachant que le Parlement et ses commissions sont tenus d'examiner et d'adopter des lois de la plus haute importance. Demander au Gouvernement, aux organisations de la société civile et à l'équipe des pays de l'ONU de fournir ce type d'informations de façon systématique et en temps voulu;
- un renforcement des échanges entre le Parlement et les organisations de la société civile ne peut qu'être bénéfique. L'insuffisance de l'espace physique (nombre limité de salles de réunion) ne doit pas servir d'excuse pour éviter de tels échanges. Les deux parties doivent faire des efforts pour instituer des échanges réguliers. La mise en œuvre par le Parlement de son plan stratégique de développement 2012-2016 qui prévoit des échanges plus soutenus avec la société civile, ainsi que les investissements plus importants dans l'infrastructure parlementaire, sont des mesures importantes à cet égard.
- les responsables politiques, au Parlement comme au Gouvernent, ne doivent pas sousestimer la contribution pouvant être faite par les femmes à la paix et à la réconciliation nationale. Des mesures telles que la création d'un groupe interpartis de femmes parlementaires (doté de ressources suffisantes), ou l'institution d'un quota pour la représentation politique des femmes peuvent grandement accélérer la mutation souhaitée;
- le dialogue, la vérité et la réconciliation, ainsi que la fin de l'impunité, sont les fondements de toute paix durable. Aussi faudra-t-il ouvrir un débat général sur les conclusions de la Commission DVR, en particulier sur les causes premières du conflit et sur les perspectives, en organisant des délibérations au Parlement mais aussi dans les collectivités locales;
- la réforme électorale et la représentation de toutes les sensibilités politiques au sein du Parlement sont les piliers d'une transition pacifique vers une démocratie durable. Le Parlement et les représentants élus sont les mieux placés pour ouvrir un dialogue avec toutes les forces politiques, notamment les partis de l'opposition qui ne sont pas actuellement représentés au Parlement, et lancer ainsi les réformes nécessaires;
- les commissions parlementaires doivent disposer de plus de temps pour se réunir et examiner en profondeur les projets de loi soumis au Parlement. Les bonnes lois ne sont pas nécessairement celles qui sont adoptées rapidement, mais plutôt celles qui ont été examinées de manière approfondie et critique. Cette règle est d'autant plus pertinente dans le cas de questions politiquement sensibles, comme pour les lois sur la nationalité et le régime foncier. Ces textes impliquent de larges consultations si on veut qu'ils soient couronnés de succès. La mise en œuvre est non moins importante, le Parlement étant appelé à exercer son droit de regard et à contrôler l'application de ces lois majeures;
- pour ce qui est de la relation entre l'Exécutif et le Parlement, les membres du Gouvernement doivent être disponibles pour accéder rapidement à toute demande d'information ou d'audition du Parlement. Quant aux parlementaires, ils ne doivent surtout pas hésiter à poser des questions aux ministres sur des points précis;
- les parlementaires doivent être parfaitement au fait des initiatives de construction de la paix et de réconciliation dans leur pays, comme le Centre de DDR d'Anyama. A cet égard, le Parlement, par le biais de son bureau et de ses commissions, pourrait collaborer beaucoup plus étroitement avec l'Equipe de pays de l'ONU;

- dans la mise en œuvre de l'accord-cadre de coopération entre l'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire et l'Equipe de pays de l'ONU, les Nations Unies doivent tenir compte, au plus près, des réalités, besoins et attentes du Parlement. Toute décision doit découler de consultations dans les deux sens. Lorsque les Nations Unies ont besoin d'un éclairage parlementaire, elles doivent commencer d'abord par mettre à profit les connaissances et expériences accumulées par les organes du Parlement ivoirien, par les organisations parlementaires régionales ou par les Parlements membres de l'UIP;
- plus précisément, lorsqu'elles étudient des programmes d'assistance technique ou de renforcement des capacités en soutien à un parlement national, les équipes de pays de l'ONU pourraient faire appel plus systématiquement à l'UIP et travailler en partenariat avec elle. L'UIP, organisation mondiale des parlements nationaux, a, en effet, accumulé une expérience précieuse dans tous les domaines touchant au fonctionnement des parlements;
- pour exercer pleinement ses fonctions, le Parlement a besoin d'une infrastructure, d'un budget et d'un personnel adéquats. Cette condition est indispensable au succès du processus d'instauration de la paix en Côte d'Ivoire. Elle doit être considérée comme prioritaire par le Gouvernement de Côte d'Ivoire et par ses partenaires du développement, y compris le système des Nations Unies.

REUNIONS EN CÔTE D'IVOIRE

Assemblée nationale

- M. Guillaume Soro, Président de l'Assemblée nationale
- Bureau de l'Assemblée nationale
- Commission des affaires générales et institutionnelles, présidée par M. Diawara Mamadou
- Commission des relations extérieures, présidée par Mme Emilienne Bobi Assa
- Groupe de l'UIP en Côte d'Ivoire :
 - o M. Augustin Abdoulaye Thiam Houphouët, Président
 - o M. K. Gnangbo
 - o M. Jean Albert Agbre

Gouvernement de la Côte d'Ivoire

- M. Daniel Kablan Duncan, Premier Ministre, Ministre de l'économie et des finances
- M. Claude Beke Dassys, Secretaire général, Ministère des affaires étrangères
- M. Paul Koffi Koffi, Ministre auprès du Président de la République en charge de la défense
- M. A. Toikeusse Mabri, Ministre d'Etat du plan et du développement
- M. Karna Soro, Chef de la Division DDR, Autorité en charge du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion (ADDR)

Commission Dialogue, Vérité et Réconciliation (CDVR)

- M. Awoulae Desiré Amon Tanoe, Premier Vice-Président, chef coutumier
- M. Séry Bailly, Représentant des habitants de Côte d'Ivoire occidentale
- Mme Françoise Kaudhis Offoumou, Représentante des habitants de Côte d'Ivoire orientale
- M. Abdoulaye Kone, Représentant des habitants de Côte d'Ivoire septentrionale

Equipe de pays l'ONU

- M. Arnauld Akodjenou, Représentant spécial en exercice du Secrétaire général de l'ONU, ONUCI
- M. Hervé Hesse, Chef des opérations, ONUCI
- Réunion conjointe avec les représentants de l'Equipe de pays de l'ONU

Représentants de la société civile

- M. Kone Ambroise, Président du Conseil du Réseau ouest-africain pour l'instauration de la paix Côte d'Ivoire (WANEP- CI)
- M. Traoré Wodjo Fini, Coordinateur, Coalition de Société civile pour la Paix et le développement démocratique en Côte d'Ivoire (COSOPCI)
- M. Sindou Bamba, Chef coordinateur, Regroupement des Acteurs Ivoiriens des Droits Humains (RAIDH)
- Mme Sangaré Namizata, Présidente nationale, Femmes Actives de Côte d'Ivoire (OFACI);
- Mme Affoussiata Bamba-Lamine, avocate, "Transparency Justice", Côte d'Ivoire